



**LES POLITIQUES ETATIQUES POUR
LE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE DU CAFE ET
DU CACAO EN COTE D'IVOIRE DE 1957 A 1999ⁱ**

Diarrassouba Daouda¹,

Gnabro Ouakoubo Gaston²ⁱⁱ

¹Université Alassane Ouattara de Bouaké,
Côte d'Ivoire

²UFR des Sciences Sociales
à l'Université Peleforo Gon Coulibaly Korhogo,
Côte d'Ivoire

Résumé :

La culture du café-cacao a été introduite en Côte d'Ivoire par les colons. Les premières politiques d'intensification de la caféiculture et de la cacaoculture ont été mises en place pendant la colonisation. Les différentes mesures ont permis d'avoir de bons résultats agricoles et de faire de la Côte d'Ivoire, la première colonie exportatrice de l'A.O.F. Après l'indépendance en 1960, les nouvelles autorités ivoiriennes vont abonder dans le même sens que leurs prédécesseurs. Elles décident de dynamiser les anciennes structures existantes comme la SATMACI et la CSSPPA. Des politiques concernant la main-d'œuvre et le foncier vont permettre de développer l'agriculture en Côte d'Ivoire. L'Etat de Côte d'Ivoire entreprend également des politiques de commercialisation du café et du cacao, base de l'économie ivoirienne. Les mesures deviennent plus importantes lors de la crise économique de 1980.

Mots clés : agriculture, café-cacao, Côte d'Ivoire, main-d'œuvre, producteurs, politique

Abstract:

The farming of coffee and cocoa was introduced in Côte d'Ivoire by the colonists. The first policies of intensification of coffee and cocoa cultivation were put in place during the colonization. The different measures have helped Côte d'Ivoire to have good agricultural results. Then to make the Côte d'Ivoire, the first exporting colony of AFOA. After independence in 1960, the new Ivorian's authorities will abound in the same direction as their predecessors. They decide to revitalize the old existing structures such

ⁱ STATE POLICIES FOR THE DEVELOPMENT OF COFFEE CULTURE AND COCOA IN COTE D'IVOIRE FROM 1957 TO 1999

ⁱⁱ Correspondence: email diarrassoubadaouda4@gmail.com, gnabro.ouakoubo@gmail.com

as SATMACI and CSSPPA. Labor and land policies will help develop agriculture in Côte d'Ivoire. The state of Côte d'Ivoire also undertakes marketing policies for coffee and cocoa, background of the Ivorian economy. The measures become more important during the economic crisis of 1980.

Key words: agriculture, coffee-cocoa, Côte d'Ivoire, labor, producers, policy

1. Introduction

Le 10 mars 1893, par décret la Côte d'Ivoire devient une colonie française. La colonie de la Côte d'Ivoire a un statut de colonie d'exploitation liée au ministère des colonies de la France. Des colons français vont s'installer sur le territoire pour l'exploiter. Ces derniers vont s'installer dans leur grande majorité dans la zone forestière pour s'adonner aux cultures de rente. Cette zone forestière couvre toute la partie Sud du pays depuis le littoral. Sa largeur est estimée à 600 kilomètres des frontières de la Gold-Coast au Cavally et sa profondeur moyenne de 200 kilomètres. La lisière est déterminée à la hauteur de 7°30, 8° de latitude Nord, exception faite de la région Baoulé où les savanes approchent à 100 kilomètres de la mer à hauteur de Tiassalé. Sa superficie est estimée à 120 kilomètres carrés. Les colons installés en Côte d'Ivoire mettent l'accent sur la culture du café et du cacao. Le pionnier est Arthur Verdier. A partir de 1900, chaque colonie française devait se prendre en charge. C'est pourquoi les différents gouverneurs à la tête de la Côte d'Ivoire encouragèrent la Culture du café et du cacao. En quelques décennies, la part de la Côte d'Ivoire devient de plus en plus importante dans les exportations de la fédération de l'A.O.F : 14,8 % en 1925, 41 % en 1953. La Côte d'Ivoire a dépossédé le Sénégal de son premier exportateur de l'A.O.F. Cet essor commercial rapide est dû au développement des productions agricoles, principalement aux progrès du café et du cacao. Cette performance agricole est le fruit d'une politique agricole ultra-agressive de la part des administrateurs coloniaux. Au sortir de la Colonisation en 1960, la Côte d'Ivoire hérite d'une agriculture monétaire fondée sur deux cultures d'exportation dont le café et le cacao. Les nouveaux dirigeants décident de faire la promotion de plusieurs autres grandes cultures d'exportation tels que l'ananas, le palmier à huile, l'hévéa, le cocotier et la banane. Cependant, le café et le cacao demeurent les cultures les plus populaires. Les nouveaux vont continuer la politique coloniale qui consiste à faire la promotion du café et du cacao. Les différentes politiques vont permettre à la Côte d'Ivoire d'être le premier producteur mondial de cacao à partir de 1978. Entre 1970 et 1980, le pays était le premier exportateur de café au monde.

La date 1957, constitue la création de la SATMACI (Société d'Assistance pour la Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire) qui a encadré les paysans, mené les politiques de régénération cacaoyère, de recepage et de collaboration avec les structure de recherche. Quant à l'année 1999, elle marque la dissolution de la CSSPPA (Caisse de Stabilisation et de Soutien aux Prix des Productions Agricoles), structure de commercialisation du café et du cacao.

L'objet de cette étude consiste à mettre en exergue le rôle de l'Etat dans le développement de la Culture du café et du cacao en Côte d'Ivoire. Pour mener à bien cette étude, nous avons divisé le travail en trois parties. La première partie analyse la politique interne ultra-agressive de l'Etat. La deuxième partie aborde les structures agricoles, les interventions extérieures et les productions ivoiriennes. La dernière partie de notre travail traite la Commercialisation du café et du cacao.

2. Méthodologie

Le binôme café-cacao constitue l'un des moteurs du développement économique de la Côte d'Ivoire. Ces deux cultures ont bénéficié de l'attention des colons et plus tard des dirigeants ivoiriens après l'indépendance. A partir des années 1980, la Côte d'Ivoire connaît une crise économique liée à la chute des cours du café et du cacao. Cette situation amenait les autorités ivoiriennes à entreprendre des mesures. C'est pourquoi, il est intéressant que nous donnions un aperçu historique aux politiques étatiques pour le développement de la culture du café et du cacao en Côte d'Ivoire.

Pour mener à bien cette étude, nous avons approché dans un premier temps les planteurs de café et de cacao afin de connaître comment les paysans ont vécu la crise. Cette démarche a permis de connaître l'impact de la crise sur les paysans. Elle a permis de mettre en relief les mesures prises pour dynamiser la production des paysans et avant et après la crise des années 1980.

Dans un second temps, nous nous sommes intéressés aux ouvrages de tout ordre ayant un lien avec le binôme café-cacao. Les ouvrages utilisés sont entre autres, les ouvrages généraux, les ouvrages spécialisés et articles. Les informations recueillies ont été confrontées à celles recueillies auprès des planteurs. Le but de cette démarche est d'avoir des informations justes et fiables.

2.1 Une politique étatique ivoirienne ultra-agressive pour développement de la culture binôme café-cacao

Lorsque la Côte d'Ivoire devient une colonie française le 10 Mars 1893, les autorités françaises ont à cœur de faire du pays une colonie productrice de matières premières agricoles. Cette politique de développement agricole sera suivie par les dirigeants ivoiriens après l'indépendance.

2.2 Historique de la Culture du café et du cacao en Côte d'Ivoire

Les premiers planteurs se sont installés dès la fin du XIX^e siècle, avant même la soumission des régions intérieures fût complète. Vers 1880, des plants de caféiers et de cacaoyers étaient signalés dans le domaine d'Arthur Verdierⁱⁱⁱ à Elima, près d'Aboisso (H. Fréchou, 1955, p. 2). D'autres plantations furent créées en 1895 à M'bato, près de

ⁱⁱⁱ A la faveur de guerre de Sedan en 1870-1871, la France rappelle tout son personnel militaire sur le territoire ivoirien. Pour garder les intérêts français sur la côte d'or, Arthur Verdier acquiert le titre de résident français en 1878. Il devient le gardien du pavillon français.

Bingerville, en 1897 à Dabou, en 1905 à Tiassalé. La culture du café et du Cacao devient encore plus importante avec le gouvernorat de Gabriel Angoulvant. Ce gouverneur est l'auteur de la politique de "pacification"^{iv} qui a pour but d'intensifier l'exploitation de la colonie. Sous son gouvernorat, plusieurs mesures pour l'intensification des cultures de rente ont été prises.

Sous le gouvernorat d'Angoulvant, l'administration coloniale décide d'octroyer des semences aux planteurs locaux et européens. Elle se fournissait en fèves de cacao et de cerises de café respectivement du Gabon et du Libéria (D. Diarrassouba, 2010, p. 51). En 1909, la Côte d'Ivoire recevait du Gabon 35.000 cabosses de cacao. Dès 1910, l'administration a commencé par demander les semences aux premiers producteurs locaux pour les redistribuer pour limiter les importations. Ainsi en 1911, les graines des premières récoltes des arbustes de 1908 à 1909 ont été entièrement semées à nouveau pour étendre les plantations.

Tableau 1 : Répartition des semences par cercles

Cercles	1909	1910	1911	1912
Lagunes		1000	500	
Lahou		200	200	
Bas-Sassandra		100	350	
Baoulé-Sud		1.550	1500	
Assinie		500	3000	
Bas-Cavally		1800	200	
N'zi-Comoé			20	
Total	35.000	5.150	5770	3000

Source : A. H. Yayat, 1979.

La distribution des semences illustre l'inégale répartition géographique des plantations de cacaoyers. Elle permet d'identifier clairement les régions de cette période dites cacaoyères. On constate une certaine stabilité des premières régions touchées par la culture du cacaoyer et une extension progressive de la culture du cacao. Avant 1908, la culture du cacao était restreinte. On peut expliquer cette situation par le fait qu'Angoulvant a fait de cette culture une priorité pour la colonie de Côte d'Ivoire.

La plus grande quantité des semences de café venait du Libéria sous l'ère Arthur Verdier. Deux autres plantations se trouvaient à l'Ouest. Il s'agit de la maison Woodin à Rock-Bereby et celle de A. Swanzi. La plantation de Fraisnet à Prollo couvrait à la fin de 1898, 30 hectares en caféiers. La distribution de semences a permis de lancer la culture du café et du cacao en Côte d'Ivoire.

Le gouverneur Angoulvant procède également par la création de plantations obligatoires dans les zones forestières. Il commença la culture dans l'Est et le Sud-Est de

^{iv} Pacification : c'est le fait d'agir par la manière douce pour soumettre. Mais dans le cadre de la Côte d'Ivoire, il consistait à soumettre les populations ivoiriennes en utilisant la méthode forte. Angoulvant a calqué le modèle du gouverneur Gallieni utilisé sur l'île de Madagascar.

la Côte d'Ivoire où les peuples Agni, très attirés par les richesses de la Gold-Coast^v, n'hésitaient pas à rejoindre leurs cousins Ghanéens. Le gouverneur pensait et espérait retenir ce peuple dans les régions ivoiriennes.^{vi} Les régions de l'Ouest, précisément les cercles du Haut-Sassandra étaient soumis pendant longtemps à une économie de Cueillette et de subsistance.

Le Lieutenant-gouverneur va imposer des champs collectif de cacaoyers et même de caféiers dans les villages. Les champs individuels dans les villages se multiplièrent également. Les champs collectifs étaient appelés le "le champ du commandant" (A. H. Yayat, 1979, p. 344). Ils facilitent la diffusion rapide de la culture du cacao en Côte d'Ivoire. Malgré l'irrégularité des champs collectifs, ils étaient largement supérieurs. Les champs collectifs réduisaient au fil du temps. Le tableau ci-dessous présente la tendance des champs.

Tableau 2 : Plantations africaines

Années	Individuelles	Collectives	%
1915	1971	427	17,80
1916	3166	334	9,54
1917	2618	732	27,85

Source : A. H. Yayat, 1979.

Le tableau 2 montre en effet que la contrainte fut un bon moyen pour avoir un résultat appréciable dans le domaine de la culture du café et du cacao. La contrainte a permis une expansion rapide des cultures de rente. Il remet cependant des réserves sur l'avenir des plantations indigènes. Il note ainsi, en 1917 : « les plantations de cacaoyers faites en 1916 dans les villages d'Ery-Makouguié, Adoua, Banguié, Yopo, Oueguié sont généralement en bon état. Mais les indigènes de ces villages ne décident de nettoyer que forcés et contraints. Chaque fois que le travail doit se faire, des gardes sont employés et c'est à seule condition que les plantations arrivent à être entretenues » (D. Diarrassouba, 2010, p. 53). Il est important de savoir que la richesse créée par les cultures de rente va amener les populations à s'y intéresser.

Enfin, des stations agricoles furent créées par l'administration coloniale. La première digne de ce nom en 1910 fut celui de Bingerville. Elle regroupait la direction du service de l'agriculture et de la formation des planteurs et l'école des moniteurs. Cette station a formé les premiers cultivateurs des régions Agni. Ils ont été affectés dans les écoles pratiques agricoles à partir des années 1920. L'école de Soubré fut créée en Août 1920. Elle forma les premiers planteurs des cercles de l'Ouest et en particulier ceux de la circonscription de Gagnoa. Deuxième établissement d'agriculture de la colonie, celle-ci y avait la culture du cacaoyer et du caféier.

Les différentes stratégies de l'administration coloniales ont permis de relancer la culture du caféier et du cacaoyer dans la colonie de Côte d'Ivoire.

^v Le 6 Mars 1957, la Gold-Coast fut la première colonie d'Afrique noire à accéder à l'indépendance. Elle choisit de changer de nom en celui de Ghana, premier royaume d'Afrique noire connu des historiens.

^{vi} Annales de l'université d'Abidjan, 1981, série I, tome IX, p 142.

2.3 L'accès facile à la terre

L'accès à la terre est l'élément de base pour le développement des cultures d'exportation. En Côte d'Ivoire, depuis la période coloniale, il n'existe pas de véritable politique foncière. La gestion de la terre est marquée par des incertitudes du fait du flou juridique qu'elle entretenait (M. A. Tano, 2012, p. 32). Tantôt, ces lois reconnaissaient les droits coutumiers, tantôt, elles les ignoraient.^{vii} Cependant, un principe tiré de ce code foncier non promulgué, a aujourd'hui force de loi au plan national : « *la terre appartient à celui qui la met en valeur* » (S. Y. Affou, 1994, p. 50). Le flou juridique qui s'en est suivi engendre deux voies d'accès au foncier : une voie locale traditionnelle relevant de la compétence de la collectivité villageoise et une voie officielle sanctionnée par un acte légal de reconnaissance de l'administration, après l'immatriculation de la portion de terre en cause (S. Y. Affou, idem, p. 50). Le processus d'accès à la terre par la voie officielle est généralement ignoré des agriculteurs. Ces derniers préfèrent emprunter la manière traditionnelle.

A partir du slogan selon lequel "*la terre appartient à celui qui la met en valeur*", pressions seront mises sur les populations autochtones pour qu'elles accueillent les migrants (J. P. Chauveau, E. Leonard, 1994, p. 78). Cette consigne d'Houphouët^{viii} gardait les immigrants de toutes les contestations de la part des anciens autochtones, du droit d'occupation concédé initialement. Les cessions des terres ont évolué en fonction de la disponibilité foncière. En fait, on avait trois types de cessions de terres de 1960 à 1980. Il y avait dans un premier temps les dons et l'échange travail contre terre, dans un deuxième temps les ventes de terres, la location et la garantie (M. A. Tano, op.cit, p. 33). La cession foncière sous forme de don et l'échange travail contre terre ont prévalu au début de la migration et durant la phase pionnière au moment où la terre ne constituait pas un facteur limitant de l'expansion cacaoyère.

En Août 1969, pour l'aménagement de la vallée de Bandama, la structure étatique AVB ou Autorité pour l'Aménagement de la Vallée de Bandama fut créée. L'AVB avait pour objet l'aménagement de la vallée du Bandama définie comme le bassin versant du fleuve. Sa mise en œuvre demandait le recasement des populations Baoulé (D. Diarrassouba, 2018, p. 79). C'est dans ce contexte que des milliers de populations furent délocalisées dans le Sud-Ouest. En décembre 1969, l'Autorité pour l'Aménagement du Sud-Ouest ou l'ARSO fut créée et rattachée directement à la Présidence de la République. L'ARSO a pour mission de faire du Sud-Ouest un pôle de développement national à partir de San-Pedro et de son port, le désenclavement et le peuplement de la région et la mise en valeur des ressources. C'est dans ce contexte qu'elle reçoit les populations du

^{vii} Une loi fut votée sur le foncier par l'Assemblée Nationale le 20 Mars 1963. Mais elle ne fut jamais promulguée.

^{viii} Felix Houphouët Boigny fut médecin et homme politique ivoirien né en 1905. Vers 1918, il se convertit au christianisme. Député français de 1946 à 1959, il fut plusieurs fois ministre dans le gouvernement français. Co-fondateur du RDA ou Rassemblement Démocratique Africain, il préside cette organisation internationale de sa création en 1946 à sa dissolution en 1960. La section ivoirienne du RDA devint le parti unique de la Côte d'Ivoire. Élu président de la République en 1960, il fut sans cesse réélu. En 1990, il autorisa le parti unique et fut réélu pour la 7^{ième} fois avec 80 % des voix.

projet d'aménagement du Centre appelé "l'opération Kossou". Les dirigeants exhortent les populations autochtones du Sud-Ouest à recevoir les déplacés. Des terres furent octroyées aux nouveaux venus. Les parcelles étaient importantes et se situaient entre 400 et 2000 hectares dans la zone de Soubré pour un chef Baoulé (M. Lesourd, 1988, p. 7). Chaque chef était à la tête d'une aire de commandement. Ils redistribuaient les hectares obtenus entre les membres de sa famille ou les membres de son village. Cependant, les chefs gardaient une grande partie. Par exemple dans le campement de N'guessan Kouakoukro, dans la sous-préfecture de Soubré, le chef de campement avait reçu 1200 hectares. Il avait gardé 160 hectares et il avait reparti entre 68 personnes d'une manière approximative égale 15,3 hectares en moyenne. Dans la zone de Buyo, on nota une inégalité au niveau des parcelles reçues par les autochtones Baoulé. En clair, les planteurs ayant reçu leur terre directement des autochtones disposèrent en moyennes 46 hectares. Ceux ayant reçu d'un chef Baoulé disposèrent généralement de 23,9 hectares (D. Diarrassouba, 2018, p. 80). Les domaines les plus importantes sont les parcelles des chefs historiques et ceux des principaux campements qui avaient en moyenne 53,1hectares. Les simples chefs d'exploitations dépendants d'un chef de terre, n'avaient que 21,8 hectares et les aides familiaux que 3,2 hectares. Les premiers migrants installés sur des terres éloignées des villages autochtones avaient des parcelles importantes car ils échappaient au contrôle de la part de ces derniers.

Certaines forêts classées du Sud-Ouest dans la zone de Buyo ont été déclassées pour accueillir les populations venues d'ailleurs. Même certaines incursions des planteurs dans les forêts classées ont été tolérées ou ignorées par les autorités administratives. Les Baoulé ont été les plus soutenus par les autorités administratives. Dans la région de Méadji^{ix} par exemple, en 1985, le moniteur de l'agriculture, le capitaine des eaux et forêts, le sous-préfet, le commandant de brigade ainsi que le juge d'instruction étaient tous des Baoulés (M. A. Tano, op.cit, p. 36). Ainsi, les litiges étaient toujours réglés en leur faveur dès lors que la mise en valeur était constatée.

L'acquisition des terres n'était assortie que d'une compensation matérielle symbolique. Cette compensation n'était rien d'autre que pour remercier les génies et sceller l'alliance. Certains allochtones donnaient des bouteilles de vin, de rhum, de liqueur et les gins. Dans d'autres cas des allochtones du Nord et des allogènes burkinabés, maliens et guinéens donnaient des pagnes, des moutons à leurs hôtes.

La saturation foncière à partir de la décennie 1980 a écarté totalement l'octroi des terres. Les autochtones ont commencé par vendre les parcelles aux allochtones et aux allogènes. Les prix varient selon l'emplacement de la zone. Lorsque la zone est proche des villages, le prix est élevé, lorsque la parcelle est éloignée, le prix est bas. En 1982, les prix à l'hectare variaient entre 5000 F et 100 000 F CFA.

^{ix} Méadji ou Méagui est une ville située dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire sur l'axe San-Pedro- Soubré, à 71 kilomètres de San-Pedro et à 51 kilomètres de Soubré. La ville de méagui ou Méadji appartient à la région de Nawa, qui a pour chef-lieu de région Soubré. Méadji a été érigée en département en Septembre 2012.

L'acquisition facile des terres en Côte d'Ivoire favorise le développement des cultures de rente.

2.4 Une politique de retour à la terre

Dès l'indépendance, les autorités ivoiriennes ont à cœur de développer davantage l'agriculture, base de l'économie. La politique de retour à la terre commence avec le premier président Houphouët Boigny. Houphouët était déjà un personnage public dans les années 1930-1940, réputé pour ses années de service, comme médecin africain, chef canton, homme politique et riche planteur. Son titre de grand planteur lui a permis d'assurer la présidence du SAA^x ou Syndicat Agricole Africain créé en Juillet 1944 (S-P. Ekanza, 2007, p. 32). Son titre de planteur lui a donné une autonomie et une renommée. Il comprit que l'agriculture peut donner une stabilité économique à l'homme et relancer l'économie ivoirienne. Au lendemain de l'indépendance, Houphouët lance des appels au « *retour à la terre* ». Il appelle en 1965 les élites politiques, puis en deux décennies plus tard, en 1985, aux fonctionnaires, à la jeunesse déscolarisée et aux diplômés des universités et grandes écoles en quête d'emploi.

En clair, en Mars 1965, à l'occasion d'une rencontre solennelle à Yamoussoukro, Houphouët demande à ce que chaque dirigeant de son régime fasse au minimum 15 hectares par ministre, chaque député ou membre de Conseil Economique 10 hectares, les chef de service 5 hectares. Selon Tano (2012, p. 35), l'appel du président fut entendu. En effet, le président lui-même confiait à la presse en 1974 que tous ses collaborateurs ont été au-delà de ses attentes. Les résultats furent probants parce qu'à cette période, on avait encore une disponibilité foncière, base de tout développement agricole.

Le retour des jeunes déscolarisés, des diplômés des universités et des grandes écoles lancé en 1985 a créé des troubles dans les zones forestières. Le but de la politique était de lutter contre le chômage des jeunes pour les insérer dans la vie active. Dans les zones de saturation foncière, les allochtones et allogènes sont vus comme des envahisseurs. On assiste toujours à des troubles après chaque élection dans les zones forestière entre allochtones et migrants. Certains jeunes ont travaillé comme main-d'œuvre dans les exploitations foncières. Les fonctionnaires se sont de plus intéressés à l'agriculture. Ils ont beaucoup dans les cultures de rente dans les zones forestière. Mais avec le développement de l'anacarde, de nombreux fonctionnaires s'intéressent à la zone savanicole.

^x En 1937 est mis en place le Syndicat Agricole de Côte d'Ivoire (SACI). Cette structure regroupait les planteurs Européens et les planteurs Africains. Ils s'étaient assemblés sans se ressembler nullement. Les injustices au sein de la structure poussent les planteurs Africains à créer le Syndicat Agricole Africain (SAA) en juillet 1944. Ce nouveau syndicat ne regroupait seulement que les planteurs Africains.

2.5 Une politique ultra-libérale de migration

La forte migration Burkinabé en direction de la Côte d'Ivoire n'est pas récente. Elle a commencé depuis l'époque coloniale. En 1919, la Haute-Volta^{xi} devient une colonie française. Le but de l'érection du territoire en Colonie est de rediriger le flux migratoire de populations en direction de la Gold-Coast vers la Côte d'Ivoire. Les statistiques coloniales donnaient 3.349.077 habitants en 1914 soit 11 habitants au km² contre 5,60 habitants au km² pour la Côte d'Ivoire (J.L. Tokpa, 2006, p. 12). La Haute-Volta fut alors considérée comme un "réservoir de main-d'œuvre" appelé "mossi" pour la mise en valeur des autres colonies de l'A.O.F^{xii} ou Afrique Occidentale Française. En 1919, les désertions des travailleurs sur les chantiers étaient de l'ordre de 30 à 50%. Le recrutement de la main-d'œuvre, de l'entre-deux guerres, est marqué de deux phases essentielles. Il s'agit de la période avant 1933 et la période de 1933 à 1939.

La période allant de 1921 à 1939, est considérée comme la période de "laisser-faire" (S. P. Ekanza, 1981, p. 80). En fait, pendant cette période chaque entreprise est libre de faire son recrutement selon ses besoins. Pendant cette période, les autochtones étaient libres de tout déplacement. Ils échappaient même au contrôle de l'administration coloniale. Selon Ekanza (1981, p. 81), en 1930, le nombre de travailleurs engagés par les propriétés privées étaient 18 244 hommes. On notait une ponction successive de la main-d'œuvre. En fait, de 20 402 hommes en 1928, 22 234 hommes en 1929, on passait à 18 244 hommes en 1930. Après cette période, l'administration décide de contrôler les migrations de 1933 à 1939. Le 14 avril 1932, le bureau économique de la Côte d'Ivoire fit état de la création des "villages de colonisation" sur les routes Bobo-Dioulasso-Banfara-Bouaké-Abidjan. Le décret du 11 août 1933 créa des "villages de colonisation" en plein cœur Gouro. Ces villages sont au nombre de 7 (sept). Dans la subdivision de Bouaflé nous avons 4 (quatre) villages : Koudougou, Garango, Koupéla et Tenkodogo. Dans la région de Zuénoula, nous avons 3 (trois) villages : Koudougou, Ouagadougou et Kaya. Déjà en 1932, la Haute-Volta fut démantelée et répartie sur trois colonies de l'A.O.F, à savoir, la Côte d'Ivoire, le Soudan français (actuel Mali) et le Niger. La partie de la Côte d'Ivoire appelée la Haute d'Ivoire s'étendait jusqu'à Kaya. Cette zone prenait en compte tout l'empire Mossi de Ouagadougou, qui a une forte démographie. Cette technique permettait d'avoir un accès facile à la main-d'œuvre. L'abolition du travail forcé le 11 avril 1946^{xiii} permet à chaque travailleur de vendre son travail à tous les employeurs.

La suppression du travail forcé permet au S.A.A de recruter la main-d'œuvre en collaboration avec les autorités traditionnelles de la Haute-Volta qui a été reconstituée en

^{xi} En 1983, le capitaine Thomas Sankara et un groupe de jeunes officiers prennent le pouvoir en Haute-Volta. Une nouvelle ère commença pour la Haute-Volta qui, le 04 août 1984, adopta le nom de Burkina Faso (littéralement : pays des hommes intègres).

^{xii} A.O.F : Afrique Occidentale Française fut créée par le décret de 16 juin 1895. En 1902, saint-louis perdit son rôle chef-lieu de l'A.O.F au profit de Dakar. Elle regroupa tous les territoires français de l'Afrique de l'Ouest.

^{xiii} En 1945, un décret fut pris en France pour l'abolition du travail forcé dans les colonies. Mais les colons se sont opposés, donc cette loi ne fut pas promulguée. Il a fallu attendre le 11 avril 1946 avec l'arrivée des députés africains à l'assemblée constituante pour que le travail forcé soit aboli.

1947. Avec l'aide des recruteurs, les travailleurs sont embauchés directement dans les villages. Pour maîtriser davantage le mouvement de la main-d'œuvre, l'administration coloniale crée le Syndicat Interprofessionnel de la Main-d'œuvre (SIAMO) en 1951. Il permet de transférer chaque année 20 000 voltaïques de 1953 à 1959 (M. A. Tano, op.cit, p. 38). Après les indépendances de 1960, le SIAMO est supprimé et remplacé par l'Office de la Main-d'œuvre de Côte d'Ivoire (OMOCI). Cette structure chargée de faire respecter la convention sur l'utilisation de la main-d'œuvre signée avec la Haute-Volta, enregistra à son tour une augmentation de 840 000 individus entre 1975 et 1988 dont plus de 500 000 étaient nés sur le territoire ivoirien (S. P. Ekanza, 2007, p. 43). En 1969, de nombreux planteurs "non-ghanéens" ont été expulsés du Ghana par les autorités Ghanéennes. La politique souple de la Côte d'Ivoire a attiré tout ce contingent. Aussi, pour plus de sécurité, les étrangers ont pris une part active dans la politique ivoirienne jusqu'en 1994. La politique ultra-libérale de la Côte d'Ivoire a permis d'asseoir une véritable économie de plantation. Elle a fait de la Côte d'Ivoire l'un des grands pays de l'Afrique de l'Ouest.

3. Les structures agricoles, les interventions extérieures et la production ivoirienne

3.1 Les structures agricoles ivoiriennes

La Côte d'Ivoire reçoit la culture du café et du cacao en héritage de la colonisation. Les politiques agricoles mises en place par les autorités coloniales seront suivies par les autorités ivoiriennes après l'indépendance. Plusieurs structures agricoles ont vu le jour en Côte d'Ivoire.

Au niveau de la recherche, la première structure fut l'IRCC (Institut de Recherche sur le Café et le Cacao) pour la mise au point d'un matériel végétal amélioré. Il a été par la suite absorbé par l'IDEFOR (Institut pour le Développement des Forêt) (Ministère de l'Agriculture. *al*, 1999, p. 25). En 1998, le CNRA (Centre National de Recherche Agronomique) voit le jour. Il est la fusion de plusieurs structures. C'est une société anonyme à participation financière publique dont 40 % du capital social est détenu par l'Etat de Côte d'Ivoire et 60 % par les opérateurs agricoles et agro-industriels opérant en Côte d'Ivoire. Il est au cœur de la production et de la productivité dans les domaines agricole et agro-industriel par des recherches sur les productions végétales, animales et forestières, les systèmes de production, les méthodes de conservation et de transformation, ainsi que par l'adaptation des innovations technologiques en milieu rural.

Au niveau de la vulgarisation et de la diffusion des variétés sélectionnées, il faut noter l'intervention de la SATMACI (Société d'Assistance pour la Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire). Elle été créée par décret n°140/57/AT du 19 septembre 1957 pour assurer l'encadrement et la vulgarisation agricole (M. A. Ziké, 1989, p. 31). La SATMACI a commencé à intervenir au niveau de la culture du cacao dès 1960 dans une vaste opération « anti-capsides » (M-N. Terpend, 1982, p. 10). Cette opération commença en 1960 et termina en 1964 avec succès. Elle fut menée exclusivement par la SATMACI sur instruction étatique. Pour l'extension cacaoyère, quatre champs semenciers cacao ont

été créés et fournissaient en quantité suffisante des cabosses sélectionnées aux planteurs (A.M. Koura, 1994, p. 12). Ce sont : Divo (105 ha), Maféré (Aboisso : 58 ha), Tyonle (Danané : 63 ha) et Guessabo (56 ha). La superficie totale de ces champs était 282 ha en 1989. Ils produisaient 2 500 000 cabosses par an. De 1985 à 1989, 170 147 cabosses ont été distribuées. Dans le domaine du café, en 1989, 44 centres étaient en fonctionnement sur un total de 53 avec une production de 126 456 170 boutures soit 66 % de leur capacité de production. La SATMACI a permis la « régénération » des plantations de café et de cacao. Selon Dian (1978, p. 72), de 1963 à 1973, 41 746 planteurs, propriétaires de 231 656 ha ont été encadrés par la SATMACI, soit une moyenne de 5 ha par planteur. Ce nombre représente 10 % des cacaoculteurs, c'est dire qu'un bon nombre de planteurs ne reçoit pas un encadrement. Il n'y a pas de producteurs agro-industriels à l'exception du domaine de l'Etat de 500 ha gérés par la SATMACI à Yamoussoukro. Dans la même période, des groupements de planteurs furent créés par la SATMACI. On dénombrait en une décennie 1 397 groupements. Des intrants subventionnés étaient mis à la disposition des planteurs pour une meilleure production.

Face à la crise des années 1980, la Côte d'Ivoire devait trouver réponse structurelle capable de lui permettre de rationaliser ses charges tout en conservant l'efficacité de son encadrement du monde agricole. Cette restructuration a abouti à la dissolution en mars 1993 des trois établissements publics d'encadrement agricole existant (CIDV^{xiv}, SATMACI, SODEPRA^{xv}) et à la création le 29 septembre 1993 de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), société mixte de type particulier, en tant que structure unique chargée de fournir aux producteurs agricoles les services de conseil agricole, pour le compte de l'Etat de Côte d'Ivoire.^{xvi} Par décret n°98-158 du 02 avril 1998, le secteur privé a 65 % et l'Etat conserve 35 % du capital. Cette structure intervient dans les secteurs agricole, animale et halieutique.

3.2 Les interventions extérieures dans le domaine agricole

Dans le domaine agricole, la Côte d'Ivoire bénéficie de plusieurs soutiens extérieurs pour le développement de l'agriculture. L'Institut Français du Café, du Cacao et autres plantes stimulantes (IFCC) fut créé le 31 décembre 1957 (avec existence légale à compter du 1^{er} janvier 1958), sous le même statut juridique que ses prédécesseurs (loi de 1901 sur les associations non-gouvernementales). Son siège se trouve en France (Paris). Le champ géographique couvert par les activités permanentes ou temporaires de l'institut est pour la plupart les pays producteurs de café et de cacao, tant en Afrique (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigéria, Cameroun, Centrafrique, Gabon, Congo, Ouganda, Burundi...), qu'en Amérique Latine (Brésil, Colombie, Venezuela, Nicaragua, Mexique, Cuba, etc...)

^{xiv} En 1988, le ministère du Développement rural qui avait en charge les productions alimentaires est supprimé. En contrepartie, une nouvelle société est créée : la Compagnie Ivoirienne de Développement des Cultures Vivrières (CIDV), issue de la SODEPALM qui disparaît.

^{xv} En 1970 est créée la SODEPRA (la Société pour le Développement des Productions Animales. La politique visait l'autosuffisance de la Côte d'Ivoire en protéines animales.

^{xvi} Extrait de la conférence de presse de Docteur Sidiki Cissé du Directeur Général de l'ANADER jeudi 22 Mars 2018, p 2.

et jusque dans la lointaine Océanie (Nouvelle Calédonie, Nilles-Hébrides) (IFCC, 1978, p. 4). L'I.F.C.C apporte son soutien technique aux organismes nationaux chargés du développement et de l'encadrement des producteurs qu'aux organismes internationaux intéressés au financement des opérations de développement (Banque Mondiale, FAO, FED, FAC, ...), par la mise en place des experts temporaires ou permanents pour les enquêtes, études diverses, conseils techniques. En Côte d'Ivoire, l'I.F.C.C a mis en place des laboratoires bien équipés en matériels et en personnels à Bingerville dans la banlieue d'Abidjan. A ces laboratoires sont annexées un certain nombre de stations expérimentales (Bingerville, Divo, Abengourou, Guiglo, San Pedro). L'institut travaille en Côte d'Ivoire en collaboration avec la SATMACI. L'I.F.C.C a produit pour le compte de la SATMACI des semences ou des boutures de caféiers et des semences de cacaoyers. En 1976-1977 par exemple, il a été livré la quantité nécessaire à l'installation de 29 000 hectares de nouvelles cacaoyères sélectionnées (I.F.C.C, idem, p. 18). Il a formé ou recyclé plus de 4 000 stagiaires de la SATMACI en quatorze ans. Les travaux génétiques sur les deux espèces cultivées, *coffea arabica* et *coffea canephora* ont permis d'avoir des résultats probants. Ils sont en faveur de la sélection végétative ou clonale. Le rendement moyen annuel des huit clones sélectionnés en Côte d'Ivoire atteint 2 400 kg de café marchand à l'hectare. Certains clones vont jusqu'à 3 800 kg à l'hectare. Les clones du cacao permettent d'atteindre souvent 3 tonnes de cacao marchand à l'hectare.

L'I.F.C.C lance également la régénération cacaoyère en Côte d'Ivoire en collaboration avec la SATMACI. Il met en place de nouvelles méthodes de culture. La collaboration I.F.C.C- SATMACI est un bel exemple de réussite de la coopération Franco-Ivoirienne.

Dans le cadre de l'AVB, le projet régional de l'espace Buyo a nécessité l'appel d'organismes extérieurs de financement. Les concours financiers du Fonds Européen de Développement (FED) et de la Banque Mondiale (BM) ont permis d'assurer la modernisation des cultures de caféiers et de cacaoyers. De façon générale, de nombreuses structures sont au cœur du développement agricole en Afrique et en particulier en Côte d'Ivoire. Cette liste de structures n'est pas exhaustive. Le cas de Buyo est un exemple palpable.

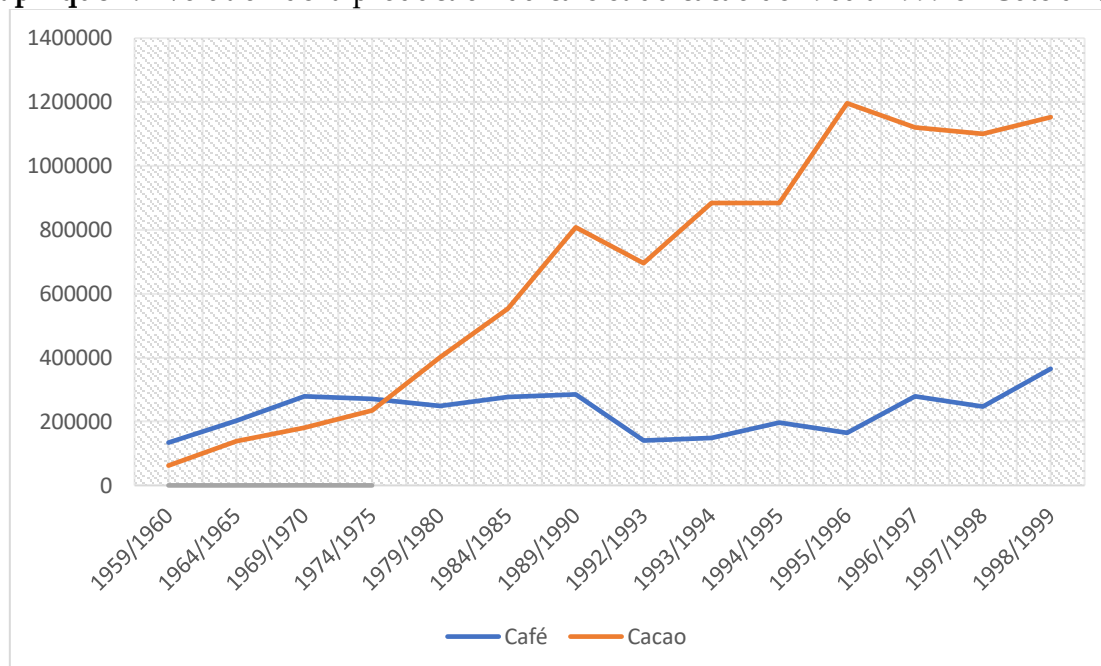
3.3 L'évolution de la production du café et du cacao en Côte d'Ivoire

Les méthodes autoritaires employées par les autorités françaises dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire, première zone de la culture du café et du cacao pour mettre au travail les populations ont retardé d'une vingtaine d'années la diffusion volontaire de cacaoculture et de la culture du café. Des ivoiriens ont fui le Sud-Est pour le Ghana. Le principal producteur de cacao en Afrique est le Ghana à partir de 1910/1911. La domination du Ghana dans la production mondiale va durer jusqu'en 1977/1978 (F. Jarrigue, F. Ruf, 1990, p. 215). L'évolution en masse de la production du cacao dans la colonie se fera surtout après la première guerre mondiale, période d'expansion de la production agricole de traite. En effet, de 2 tonnes en 1904, la production cacaoyère atteindra en 1920 plus de

1000 tonnes (1036 tonnes plus exactement) (J. L. Tokpa, 1992, p. 675). L'évolution de la production du café est tardive dans la colonie.

La production du café, à l'instar de celle du cacao ne se développe effectivement qu'après le premier conflit mondial (J. L. Tokpa, 1992, p. 678). En fait, de 22 tonnes à l'exportation en 1900, la production du café va atteindre 117 tonnes en 1926. Les productions des deux produits deviennent plus importantes à partir des décennies 1930-1940.

Graphique 1: Evolution de la production du café et du cacao de 1960 à 1999 en Côte d'Ivoire



(Source : Ruf, 1988 ; FAOSTAT, 2014 ; Affou, 1994 ; Dian, 1978)

La courbe de production de café en Côte d'Ivoire de 1959/1960 à 1998/1999 a une allure générale irrégulière (dents de scie). Celle de la production du cacao est irrégulière mais ascendante.

La production du café en Côte d'Ivoire évolue lentement. La production du café connaît une évolution remarquable de 1959/1960 à 1969/1970. En fait, la production passe de 134 000 tonnes à 279 610 tonnes. Cette évolution rapide peut s'expliquer par une embellie des prix pendant cette période. Le kilogramme de café est acheté auprès des planteurs à 105 Fcfa. La production du café est instable depuis 1970 jusqu'en 1999. Vers la fin des années 1970, la Côte d'Ivoire est confrontée à la crise internationale des matières premières. Les mauvais prix d'achat démotivent les paysans. Par exemple, entre 1988 et 1992, le prix bord-champ du café non décortiqué a été divisé par 4. Le prix passe de 400 Fcfa/kg à 50 F cfa/kg, voire 25 Fcfa. La production reprend en passant de 195 981 tonnes en 1994/1995 à 365 000 tonnes en 1998/1999. La relative hausse de la production est liée à une embellie des prix. Pendant cette période, le prix moyen au producteur est de 500 F cfa/kg. Pendant la campagne 1995/1996, le prix est fixé à 700 F cfa/kg.

La production du cacao est plus agressive que celle du café. Le cacao est considéré comme le produit d'or des dirigeants ivoiriens. La production est passée de 62 000 tonnes en 1959/1960 à 867 770 tonnes en 1989/1990 (S.Y. Affou, op.cit, p. 61). L'évolution rapide est liée à une embellie continue des prix du cacao. Pendant la même période, le prix du cacao est passé de 110 F cfa/kg en 1973/1974 à 400 F cfa/kg en 1988/1989. Pendant la campagne 1989/1990, le prix fut de 200 F cfa/kg, mais la production est importante. La baisse de la production est importante entre 1990 et 1993. La production augmente à partir de la campagne 1993/1994 à la campagne 1998/1999. Cette hausse est due à l'entrée en production des derniers fronts pionniers du Sud-Ouest ivoirien (M.A. Tano, op.cit, p. 28). De façon générale, les politiques étatiques ont permis de relancer la culture du café et du cacao en Côte d'Ivoire. La politique de régénération des plantations par la SATMACI a donné vie à plusieurs plantations. Pour inciter les populations à produire davantage, l'Etat a initié des concours comme la coupe de sous-préfecture, la coupe des villages, les récompenses à partir de la décennie 1960 (M.A. Ziké, op.cit, p. 35). Depuis 1978, la Côte d'Ivoire est premier pays producteurs de cacao au monde. Toutes ces mesures ont propulsé la filière café-cacao.

4. La commercialisation du binôme café-cacao

4.1 La physionomie du marché mondial du café et du cacao

Pour connaître le marché du café et du cacao dans le monde, il est important d'avoir un aperçu sur la production de ces différents produits. Les zones de production du café^{xvii} sont situées de part et d'autre de l'équateur, dans les climats équatorial et tropical.

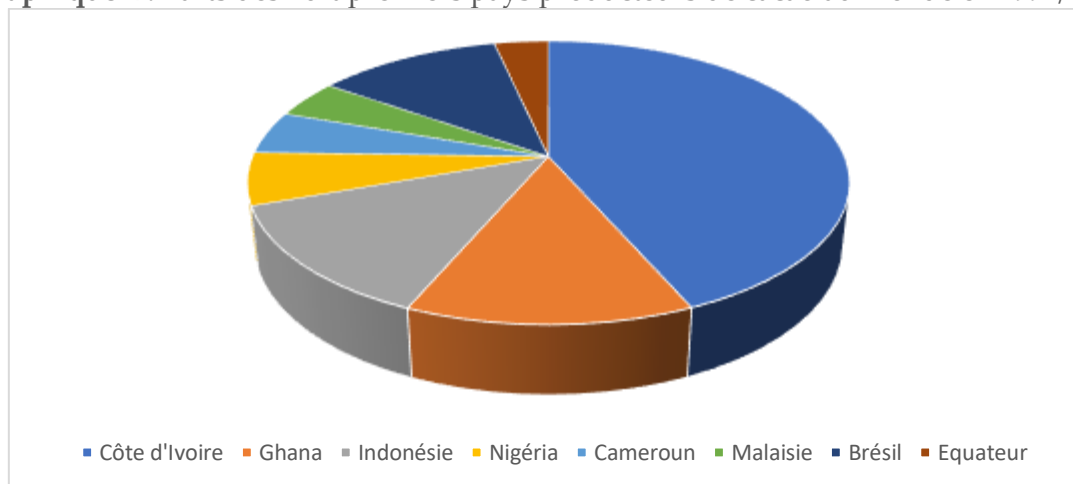
Selon Ouattara (2010, p. 64), le café est produit aujourd'hui dans 75 pays dans le monde dont 25 en Afrique. L'Amérique du Sud est la première zone productrice de café dans le monde, même si, durant les années 1970, les écarts de production sont resserrés entre les grandes zones de production. En 1970, la production mondiale était de 3,8 millions de tonnes, et atteint 4,5 millions en 1975. En 1990, la production franchit le seuil de 6 millions (S. Ouattara, 2010, p. 65). Entre 1970 et 1991, la hiérarchie des producteurs de café n'enregistre aucun changement majeur. Sur 30 ans, l'Amérique du Sud est le premier continent producteur devant l'Afrique Subsaharienne et l'Asie. En 1970, la part de l'Amérique du Sud était 38 % de l'offre mondiale, contre 33,6 % pour l'Afrique Subsaharienne et 8,7 % pour l'Asie. En 1990, le différentiel de production entre ces deux zones se resserre, l'Asie représentait 14,3 % de la production mondiale et 20,6 % pour l'Afrique Subsaharienne. En 1998, l'Amérique du Sud, première région productrice du monde, assure près du tiers de la production totale avec 2 303 400 tonnes. L'Afrique assure environ le cinquième de la production mondiale avec 1 053 780 tonnes. L'Amérique Centrale avec 1 121 580 tonnes occupe la troisième place, derrière l'Asie et l'Océanie réunies (1 180 500 tonnes). Les principaux pays producteurs étaient le Brésil (1 690 000 tonnes), la Colombie (732 000 tonnes), l'Indonésie (455 000 tonnes), le Vietnam

^{xvii} Le caféier est un arbuste de la famille des rubiacées. Il s'adapte facilement à plusieurs types de sols et de climats. Il n'a pas de longues racines ce qui lui permet d'être résistant.

(392 000 tonnes), la Côte d'Ivoire (322 000 tonnes). Il est important de savoir que le Vietnam ravi la 4^{ème} place à la Côte d'Ivoire et devient 3^{ème} exportateur (S. Ouattara, idem, p 66).

Dans le domaine du cacao, l'Equateur est le premier pays producteur mondial à la fin du XIX^e siècle et début du XX^e siècle, puis le Brésil prend la place de premier producteur à partir de 1905/1906 (F. Jarrigue, F. Ruf, op.cit, p. 215). La production de cacao est aussi relativement bien représentée à cette époque aux Antilles. A partir de 1918/1919, l'Afrique prend la tête de la production mondiale de cacao (54,4 % contre 43,8 % pour l'Amérique y compris les Antilles). Depuis 1910/1911, le Ghana occupe la première place mondiale. Cependant, cette domination prend fin lors de la campagne 1977/1978. A partir de cette époque, la Côte d'Ivoire devient le premier pays producteur mondial.

Graphique 2 : Parts des huit premiers pays producteurs de cacao au monde en 1997/1998



(Source : CIRAD, 1998)

Le graphique 2 montre clairement que les huit premiers pays producteurs de cacao sont par ordre d'importance, la Côte d'Ivoire qui représente 40 % de la production mondiale, le Ghana (12 %), Indonésie (12 %), Brésil (10,9), Nigéria (5,5 %), Cameroun (4,5 %), Malaisie (4 %) et l'équateur (3,2 %). De 1977/1978 à 1998/1999, en deux décennies, la production ivoirienne a été multipliée par 3,8. En fait, la production est passée de 303 621 tonnes à 1 153 000 tonnes. Pour Jarrige *al.* (op.cit, p. 215), la production asiatique ne s'est accrue qu'au cours des années 1980 jusqu'à atteindre environ 295 000 tonnes en 1987/1988 soit 14 % de la production mondiale. Cette augmentation de l'Asie est possible grâce à la Malaisie qui a atteint 199 000 tonnes.

Le café et le cacao dépendent l'un de l'autre des bourses de New York et de Londres. Ce sont des marchés spéculatifs. Les prix sont déterminés par les bourses de Londres (London International Financial Future and Option Exchange, LIFFE) et de New York (New York Board of Trade, NYBOT). Les prix du café sont déterminés selon deux marchés à terme : Londres et New York, suivant les variétés et qualités. La bourse de Londres pour le Robusta et New York pour l'Arabica. Lorsque la production augmente

très rapidement, on assiste à une baisse des prix. Les producteurs limitent alors leurs productions. Du coup, la rigidité de la demande provoque une hausse des prix.^{xviii} La baisse des prix réduit les revenus des producteurs.

La crise économique des années 1980 des pays du tiers-monde a été provoquée par la chute des prix des matières premières agricoles. Cette crise pouvait s'expliquer par la saturation du marché, liée à la surproduction. Depuis les années 1980, les prix des matières premières ne seront plus stables. Cette situation a amené les pays producteurs à entreprendre des réformes sous la pression de FMI (Fonds Monétaire International). Les exportations mondiales de fèves de cacao ont connu une rapide progression entre 1970 et 1979, passant de 0,9 à 3,1 milliards de dollars. Depuis cette date, les exportations de fèves de cacao en valeur ont toujours oscillé entre 2,8 et 3,9 milliards de dollars. En volume, elles avaient plutôt tendance à stagner, voire régresser de 1,1 à 0,9 millions de tonnes. En 1996, le seuil des deux millions de tonnes exportées dans le monde est franchi (A. Lipchitz, T. Pouch, 2007, p. 4). L'Afrique, depuis 1990 est le premier continent exportateur avec 51,1 % des exportations mondiales suivi de l'Asie (25,4 %) de l'Amérique du Sud (8,5 %) et les autres exportateurs font 14 % du marché.

Les pays producteurs exportent à peine 4 % du café sous forme de café soluble et la part du café torréfié est très faible. Seuls quelques pays producteurs ont développé une industrie du soluble : Brésil, Colombie, Equateur, Thaïlande, Philippines pour ne citer que les plus importants. La Côte d'Ivoire seule a une industrie de soluble en Afrique de l'Ouest avec une capacité de 15 000 tonnes de café vert par an (S. Ouattara, op.cit, p. 70). L'Europe importe 53 % du café produit, suivie de l'Amérique du Nord (26 %). Le reste se partage entre l'Asie et les non membre de l'OIC. Les pays importateurs transforment et en réexportent.

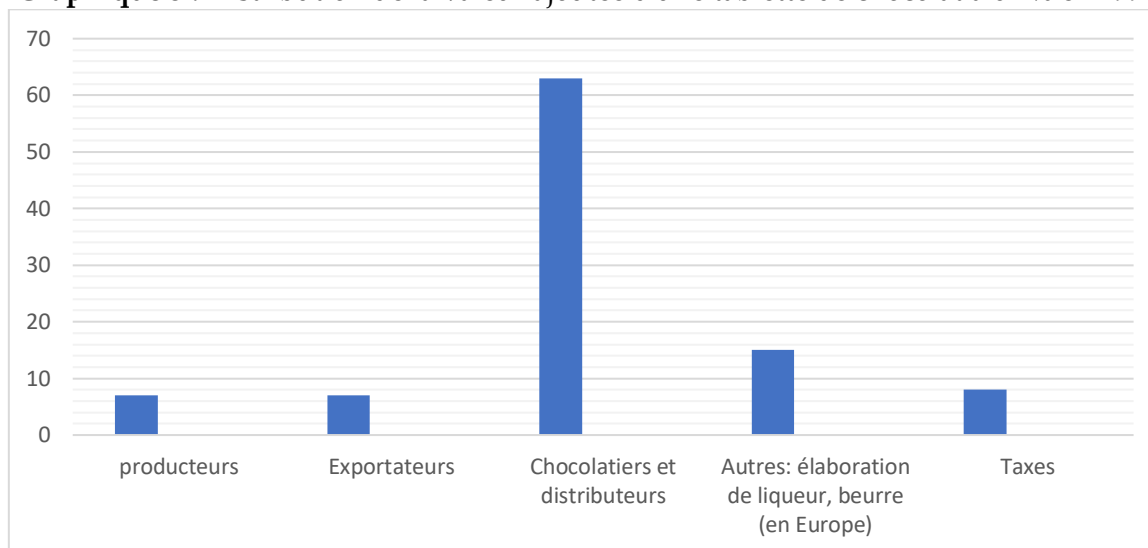
Ainsi, le marché mondial du café est dominé par quatre grands groupes : Philip Morris (qui contrôle KJS : Kraft-General Foods et Jacobs Suchard), Nestlé, Procter et Gamble et Sara Lee (qui contrôle Douwe Egberts). Les principaux pays consommateurs (Etats-Unis, Allemagne, Pays-Bas, Italie, France, Japon), les trois premières firmes de torréfaction détiennent entre 60 % et 90 % des parts de marché (S. Ouattara, idem, p. 57).

Le marché du cacao est très oligopolistique^{xix}. La quasi-totalité (environ 99 %) des parts des marchés est détenue par une dizaine de broyeurs et de chocolatiers. S'agissant du broyage du cacao, cinq entreprises se partagent un peu plus de 50 % des parts du marché (BCEAO, 2014, p 9). Ce sont: Cargill (14,5 %), Archer Daniels Midland (ADM : 13,5 %), Barry Callebaut (12,5 %), Petra Foods (5,3). Au niveau du chocolat, 50 % de la fabrication est assuré par cinq industriels, à savoir Kraft (14,9), Mars (14,5), Nestlé (7,9 %), Hershey's (4,6 %) et Ferrero (4,5 %).

^{xviii} C'est la loi du marché, les prix ont toujours été fixés en fonction de l'offre et de la demande. En fait, lorsque la demande dépasse l'offre, les prix montent. Lorsque l'offre dépasse la demande, les prix chutent.

^{xix} Relatif au oligopole, un marché caractérisé par un petit nombre de vendeurs face à un grand nombre d'acheteurs.

Graphique 3 : Distribution de la valeur ajoutée d'une tablette de chocolat à 61 % en 1992



(Source : A. Lipchitz, T. Pouch, 2007)

Le graphique 3 met en exergue un pan du marché du cacao. Les grands chocolatiers et distributeurs sont les gagnants avec 63 % de la valeur ajoutée sur le chocolat noir à 61 %. Ceux qui utilisent le cacao à d'autres fins sont en deuxième position avec 15 %. Les taxes font 8 % de la valeur ajoutée. Les producteurs sont les plus grands perdants du circuit de commercialisation du cacao avec 7 % de la valeur ajoutée. Transformer la matière première dans ces pays est difficile. Lorsque le degré de transformation du produit est élevé, les taxes aussi augmentent. Depuis les accords de GATT^{xx} de 1994, les taux standards sont de 1,5 % pour les fèves de cacao, 12 % pour la liqueur de cacao, 9 % pour le beurre de cacao et 12 % pour la poudre de cacao (A. Lipchitz, T. Pouch, op.cit, p. 18) Lorsqu'on fait une analyse, même superficielle, cette politique a pour but d'amener les pays producteurs à ne pas transformer.

4.2 La question de commercialisation du café et du cacao en Côte d'Ivoire

Pour protéger les planteurs ivoiriens des fluctuations sur les marchés matières premières, les autorités coloniales mettent en place la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Productions Agricoles (CSSPPA), connue sous l'appellation de CAISTAB. Elle est créée par décret n°55-1284 du 30 septembre 1955. Elle ne concernait seulement que le café. Elle fusionne en 1962 avec la Caisse de Stabilisation des prix du cacao pour donner en 1964 à la CSSPPA^{xxi} (Z. Gogoua, 2003, p. 15). Ainsi, pour chaque campagne du 1^{er} octobre au 30 septembre, elle publie un barème de prix, appelé « Différentiel », pour le café et le cacao. Celui-ci fixe non seulement le prix garanti aux producteurs, mais encore donne la

^{xx} GATT, acronyme pour General Agreement on Tariffs and Trade, « Accord général sur les tarifs douaniers et le Commerce. Il a été signé en 1947 à Genève pour harmoniser les politiques douanières des Etats membres. L'acte final a été signé à Marrakech, en avril 1994, par plus de 120 pays qui se sont groupés dans l'Organisation Mondiale du Commerce (O.M.C).

^{xxi} L'intervention de CSSPPA porte théoriquement sur 7 produits, à savoir café, cacao, coton, banane, palmier à huile, coprah et le tabac.

décomposition détaillée de tous les coûts jusqu'à la valeur FOB garantie aux exportateurs ainsi que les valeurs CAF pour les principales destinations. Cette structure a joué un rôle déterminant dans le soutien des prix du café et du cacao auprès des paysans. Ces deux produits ont permis "le miracle ivoirien" des années 1970. Mais la Côte d'Ivoire connaît une crise économique à partir des années 1980. Cette crise est due à la chute des prix des matières premières. La CAISTAB est alors ébranlée en Côte d'Ivoire.

Tableau 3 : Evolution des recettes de la CSSPPA en Côte d'Ivoire de 1985 à 1992

Annees	Cafe			Cacao		
	Coût (kg)	Prix de réalisation (kg)	Revenu CSSPPA (kg)	Coût (kg)	Prix de réalisation (kg)	Revenu CSSPPA (kg)
1985	685	1.088	403	661	1.007	346
1986	709	1.094	385	692	778	86
1987	708,3	723,6	15,3	701,8	640,7	-61,1
1988	708,3	602,1	-106,2	677,9	558,8	-119,1
1989	683	592	-91	570,9	408,5	-162,4
1990	421,2	305	-115,8	317,7	318,8	1,0
1991	353,9	270,1	-83,8	321,4	329,3	7,9
1992	336	227,5	-108,6	323,3	341	17,7

Source : N. Bamba, *al.* 1992.

Le tableau 3 montre que les deux produits (café-cacao) sont instables à partir du début de la décennie 1980. Les cours du café et du cacao se sont carrément effondrés depuis 1989. Les exportations de café ne rapporteront à la Côte d'Ivoire que 46,5 milliards cette année (contre 266 milliards en 1985) et celles du cacao 247 milliards (contre 498,7 milliards en 1986) (N. Bamba, *al.* 1992, p. 12). pire, le kg de café exporté a coûté cette année 336 F cfa à la CSSPPA, alors qu'elle n'en tirera que 227,5 Fcfa, ce qui signifie une perte de 108,5 Fcfa par kg exporté. Quant au cacao, la CSSPPA ne gagnera que 17,7 Fcfa par kg exporté (coût : 323 Fcfa et prix de réalisation : 341). Cette année donc, la CSSPPA perdra 22,2 milliards sur les exportations de café et ne gagnera que 12,8 milliards sur le cacao, soit une perte nette de 9,4 milliards (contre un gain de 263,8 milliards en 1985). En fait, depuis 1987, le café et le cacao qui constitue les piliers fondamentaux de l'économie ont cessé leur rôle de moteur et sont même devenus un sujet de préoccupation (N. Bamba, *al.* Op. cit, p. 12). Les pertes de nettes subies par la CSSPPA sont montées à 169,8 milliards en 1989 et l'Etat a dû se résigner à diviser par deux les prix d'achat aux producteurs et à ramener ainsi le déficit à 32,2 milliards en 1990.

Cette crise se ressent du coup considérablement sur les producteurs de café et de Cacao. Entre 1988 et 1992, le prix Bord-champ du café non décortiqué a été divisé par 4, celui du cacao par 2,7.^{xxii} En 1988, l'Etat de Côte d'Ivoire décide de ne pas vendre sa production dans le but de faire monter le prix les marchés internationaux. Cette situation

^{xxii} Le prix du café non décortiqué est passé de 200 Fcfa à 50 Fcfa et souvent même à 25 Fcfa à distance des principaux axes de communication. Celui du cacao a été officiellement réduit de 400 Fcfa à 200 Fcfa, mais durant la campagne 1992/1993, les prix pratiqués par les "pisteurs" sous couvert d'achat à la qualité, étaient plus proche de 150 Fcfa.

a même entraîné la fuite de la production vers des pays limitrophes comme la Guinée Conakry. En un mot, ce fut un échec de la part de l'Etat. Les revenus des planteurs resteront faibles de la campagne 1988/1989 jusqu'aux campagnes 1993/1995 pour le café et 1994/1995 pour le cacao.^{xxiii} Par le biais du non-respect des prix officiels, les paysans ont en fait payé une grande partie de la dette que l'Etat avait contractée vis-à-vis des exportateurs.

L'implosion financière provoquée par la baisse des cours mondiaux et la politique de rétention des ventes de cacao de 1987 à 1989 ont conduit l'Etat ivoirien à céder aux pressions des bailleurs de fonds et à engager une réforme de fond de l'ensemble du système de mise en marché qui le conduisait à renoncer à une grande partie de son arsenal de contrôle d'intervention (E. Leonard, 1997, p. 207). Les exigences des bailleurs de fonds portaient sur l'abandon du système de prix administrés et du prix garanti au planteur, la libéralisation totale de la commercialisation et de l'exportation et l'impossibilité de transférer des ressources de la filière vers d'autres secteurs. Cette situation mit en place un bras de fer entre l'Etat et les principaux partenaires financiers. Les pouvoirs publics sont cependant parvenus à préserver un certain nombre de prérogatives, notamment à travers l'agrément des exportateurs, des commerçants et des GVC, la fixation des prix aux producteurs et d'un prix de référence à l'exportation et, surtout l'autorisation préalable des ventes à l'exportation (E. Leonard, op. cit, p. 208).

A partir de la campagne 1990/1991, la réforme de l'Etat a été la mise en œuvre d'une politique d'achat à la qualité pour le café (en complément du retour au décortilage artisanal) et à partir de 1992/1993 pour le cacao. Cette réforme a pour but de redorer l'image internationale du cacao ivoirien, sérieusement affectée par cinq années de crise et de moindre entretien des vergers. Elle va continuer avec l'arrêt des achats relatifs à la récolte intermédiaire de 1993.^{xxiv} Le décortilage artisanal du café a en revanche débouché sur l'éviction presque complète du secteur industriel. Des métiers saisonniers de "pileuses" et de "trieuses" ont vu le jour dans les villages et aux alentours des centres de commercialisation.

Les différentes réformes vont aboutir à une libéralisation de la filière. La dissolution de la CAISTAB étant une des conditionnalités des financements à accorder à la Côte d'Ivoire par les bailleurs de fonds, une décision y afférente a été prise par décret n° 99-40 du 20 janvier 1999. Désormais on parle de la nouvelle CAISTAB qui ne stabilise rien malgré son nom.

^{xxiii} Le prix du café au producteur lors de la campagne 1993/1994 était entre 170 et 275 Fcfa/kg. Pour le cacao, lors de la campagne 1994/1995, le prix était 315 Fcfa/kg.

^{xxiv} La récolte intermédiaire est réputée moins bonne et de mauvaise qualité. Elle 15 à 20 % de la récolte totale. Elle eut pour conséquence l'arrêt de financement des traitements insecticides et des sarclages effectués à cette période.

5. Conclusion

Les premiers plants de café et cacao ont été signalés dans le domaine de Verdier à Elima au Sud-Est de la Côte d'Ivoire. Lorsque la Côte d'Ivoire devient colonie française, les autorités coloniales et en particulier les différents gouverneurs ont à cœur de développer les cultures de rente. Ils vont mettre en place plusieurs mesures contraignantes pour amener les ivoiriens à s'intéresser à la culture du café et du cacao. Après l'accession du pays à l'indépendance, les nouvelles autorités optent pour une politique agricole interne ultra-attractive pour développer l'agriculture d'exportation. Cette politique se caractérise par la mise en place d'un accès facile à la terre pour les autochtones et les allogènes burkinabés. Pour les autorités, l'accès à la terre est un facteur très déterminant pour le développement de l'agriculture. C'est pourquoi pression sera mise sur les populations autochtones des zones forestières du Centre-Ouest et du Sud-Ouest pour accueillir les nouveaux venus. L'Etat va même tolérer les intrusions des populations dans les forêts classées. L'Etat encourage le retour des hommes politiques, des cadres, des étudiants et des déscolarisés à la terre. Mais ce retour à la terre a souvent créé des querelles entre les autochtones d'une part et les autochtones et allogènes d'autre part. La mise valeur des terres et leurs extensions ont poussé l'Etat à opter pour une politique d'immigration ultra-libérale. L'Etat de Côte d'Ivoire crée des structures de recherche et d'encadrement pour la mise des hybrides plus rentables mais aussi pour encadrer les paysans. La Côte d'Ivoire bénéficie des interventions extérieures. Ce qui a permis au pays d'avoir des résultats agricoles positifs. Par ailleurs, le marché du cacao est oligopolistique. Le marché est dominé par quelques entreprises occidentales. La commercialisation du café et du cacao en Côte d'Ivoire dépend du marché international. Les différents problèmes rencontrés par la filière café-cacao vont entraîner la dissolution de la CAISTAB en janvier 1999.

Références Bibliographiques

- Affou, Y.S., 1994, Impact de la politique étatique sur la production cacaoyère en Côte d'Ivoire (version française de la communication présentée à la conférence internationale sur l'économie du cacao à Bale (Indonésie) en 1993), pôle rural, pp. 47-65.
- Aloko-N'guessan, J., 2001, L'impact de la création du lac de Buyo sur l'organisation de «l'espace Buyo » dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, revue CAMES, pp. 86-96.
- Argoze, M.K., 1994, Ajustement structurel : désengagement de l'Etat dans les filières agricoles : café, cacao, coton, Riz. ENSA, 102 p.
- Bamba, N., Contamin, B., Diomandé, K., Koulibaly, M., 1992, Crise économique et programmes d'ajustement structurel en Côte d'Ivoire, pp. 10-23.
- BCEAO, 2014, Etude monographique sur la filière cacao dans l'UEMOA, 33 p.

- Boni, D., 1978, Aspects géographiques du binôme café-cacao dans l'économie ivoirienne, Abidjan, NEA, 111p.
- Chauveau, J-P., 1994, Les déterminants historiques de la diffusion de la cacaoculture et des fronts pionniers en Côte d'Ivoire, pôle rural, pp. 66-93.
- Chauveau, J-P., Leonard, E., 1994, Les déterminants historiques de la diffusion de la cacaoculture et des fronts pionniers en Côte d'Ivoire, pôle rural, pp. 66-93.
- Côte d'Ivoire, Ministère de l'information, Le café et le cacao dans l'économie ivoirienne, 27 p.
- Diarrassouba, D., 2018, Histoire et techniques des cultures du vivrier en Côte d'Ivoire, de la transformation à la commercialisation : le cas du manioc de 1960 à 2000, Thèse de Doctorat, Université Alassane Ouattara de Bouaké, 429 p.
- Diarrassouba, D., 2010, Arthur Verdier et le développement des cultures pérennes en Côte d'Ivoire de 1878 à 1920, mémoire de Maîtrise, Université Alassane Ouattara de Bouaké, 123 p.
- Ekanza, S-P., 2007, Côte d'Ivoire : de l'ethnie à la nation, histoire à bâtir..., CERAP, 88 p.
- Ekanza, S-P., 1981, La main-d'œuvre ivoirienne des entreprises privées pendant l'entre-deux-guerres : 1921-1939, annales université d'Abidjan, pp. 71-97.
- Gogoua, Z., 2003, Café et cacao de Côte d'Ivoire : la richesse appauvrie, Abidjan, PUCI, 120 p.
- IFCC, 1978, Institut Français du café et du cacao, 55 p.
- Jarrige, F., Ruf, F., 1990, Comprendre la crise du cacao, Café Cacao Thé, pp. 213-221.
- Leonard, E., Ibo, J.G., 1994, Appropriation et gestion de la rente forestière en Côte d'Ivoire, pp. 25-36.
- Leonard, E., 1997, La commercialisation du café et du cacao : restructurations nationales et implications dans la région de Sassandra, pp. 203-219.
- Leonard, E., 1994, Crise écologique, crise économique, crise d'un modèle d'exploitation agricole : ajustement et recomposition sociale sur les anciens fronts pionniers ivoiriens, KARTHALA-ORSTOM, Paris, pp. 393-413.
- Lipchitz, A ; Pouch, T., 2007, Les mutations des marchés mondiaux du café et du cacao, 21 p.
- Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et des ressources animales ; Ministère de l'Environnement et de la Forêt ; MESRS, 1999, L'agriculture ivoirienne à l'aube du XXI^e siècle, 243 p.
- Ouattara, S., 2010, Ports et commercialisation du binôme café-cacao en Côte d'Ivoire, Thèse de Doctorat, Abidjan, IGT, 373 p.
- Tano, M.A., 2012, crise cacaoyère et stratégies de producteurs de la sous-préfecture de Méadji au Sud-Ouest ivoirien, Thèse de Doctorat, Université de Toulouse, 261 p.
- Terpend, M-N., 1982, La filière du cacao : filière ivoirienne, marché mondial, consommation européenne, Paris, GRAAP, 86 p.
- Tokpa, L.P., 2006, Côte d'Ivoire : l'immigration des voltaïques : (1919-1960), Abidjan CERAP, 48 p.

- Tokpa, L.P., 1992, la main-d'œuvre indigène des exploitations agricoles et forestières privées de Côte d'Ivoire de 1900 à 1946, thèse de doctorat de 3^e cycle, 868 p.
- Yayat, A.H., 1979, Une économie de transition : la Côte d'Ivoire de 1893 à 1919, Thèse de Doctorat, Université de Paris VII, 557 p.
- Ziké, A.M., 2010, La politique ivoirienne sur le café et le cacao, Paris, l'Harmattan, 203 p.

Creative Commons licensing terms

Author(s) will retain the copyright of their published articles agreeing that a Creative Commons Attribution 4.0 International License (CC BY 4.0) terms will be applied to their work. Under the terms of this license, no permission is required from the author(s) or publisher for members of the community to copy, distribute, transmit or adapt the article content, providing a proper, prominent and unambiguous attribution to the authors in a manner that makes clear that the materials are being reused under permission of a Creative Commons License. Views, opinions and conclusions expressed in this research article are views, opinions and conclusions of the author(s). Open Access Publishing Group and European Journal of Social Sciences Studies shall not be responsible or answerable for any loss, damage or liability caused in relation to/arising out of conflicts of interest, copyright violations and inappropriate or inaccurate use of any kind content related or integrated into the research work. All the published works are meeting the Open Access Publishing requirements and can be freely accessed, shared, modified, distributed and used in educational, commercial and non-commercial purposes under a [Creative Commons Attribution 4.0 International License \(CC BY 4.0\)](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)